



Commune de Villard de Lans



Rapport d'orientations budgétaires Commune de Villard de Lans 2021

Note de présentation

Conseil Municipal du 17 décembre 2020

SOMMAIRE

1 – Le contexte général économique et budgétaire

Principales mesures du Projet de Loi de Finances 2021

↪ page 3

2 – Les orientations budgétaires pour Villard de Lans

A – Les évolutions de la fiscalité et des dotations de l'état

↪ page 9

B – Le bilan estimé de l'année 2020

Fonctionnement/Investissement – Bilan Ressources Humaines

↪ page 11

C – Les perspectives pour 2021

↪ page 21

3 – Les engagements pluriannuels envisagés 2021, 2022, 2023

↪ page 22

4 – La structure et la gestion de la dette

↪ page 23

1 – Le contexte général économique et budgétaire

L'économie mondiale face à la pandémie mondiale du Covid-19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au 2^{ème} trimestre en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3^{ème} trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : + 7,2 % Trim./Trim. aux Etats-Unis après – 9 % T/T au 2^{ème} Trim. et + 12,7 % T/T en zone euro après – 11,8 % au 2^{ème} Trim..

Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une 2^{ème} vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements, qui devraient peser sur l'activité du 4^{ème} trimestre.

Avec plus de 1,2 millions de décès et plus de 53 millions de cas d'infection à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les annonces d'accès prochain à des vaccins relativement efficaces constituent de véritables lueurs pour enrayer la pandémie.

Zone euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été, passant de - 11, 8 % T/T au 2^{ème} Trim. à + 12,7 % T/T au 3^{ème} Trim. (- 4,3 % sur un an).

Pour autant l'activité demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Fin septembre, les indicateurs avancés étaient au vert (enquêtes de confiance, carnets de commandes...) malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et sur celle des négociations post-Brexit entre l'UE et le RU. Mais la 2^{ème} vague de l'épidémie qui frappe actuellement l'Europe devrait renverser cette tendance.

Les mesures de restrictions, progressivement réintroduites dans la plupart des pays, conduisent à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays (Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...) depuis octobre. L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter au 4^{ème} trimestre, mais dans une moindre mesure, les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).

Zone euro : soutien massif des institutions européennes

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2^{ème} vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Au cours de l'été, les Etats membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée. Sur le plan sanitaire, la commission a également annoncé fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients (220 millions €) là où cela est nécessaire.

De son côté, contrairement à 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs de 120 milliards €, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards € puis portée à 1 350 milliards € début juin. Enfin, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ - 8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.

France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9 % au 1^{er} trimestre, le PIB a chuté de 13,7 % au 2^{ème} trimestre suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai). Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre pour une durée de 4 semaines dans un 1^{er} temps, prolongé de 2 semaines supplémentaires soit jusqu'au 15 décembre. L'activité économique devrait à nouveau se contracter au 4^{ème} trimestre. Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au 2^{ème} trimestre, - 8 % étant attendu au 4^{ème} trimestre. Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2^{ème} vague, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021.

France : de lourdes conséquences sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant.

Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le 2^{ème} trimestre 2017 du 4^{ème} trimestre 2019.

Cette destruction massive d'emploi ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT. En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au 1^{er} semestre passant de 8,1 % au 4^{ème} trimestre 2019 à 7,1 % au 2^{ème} trimestre 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait. L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil. Au 3^{ème} trimestre, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0 %.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a largement été sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021.

Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

France : d'importants soutiens économiques financés par emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1^{er} confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durablement touchés par l'épidémie.

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards €.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant 3 axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du 2^{ème} confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

France : une inflation durablement faible

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation française a fortement baissé, passant de 1,5 % en glissement annuel en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016. Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services induit par une forte baisse de la demande mondiale due aux confinements dans de nombreux pays.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1,1 % en 2019, l'inflation française devrait à peine atteindre 0,5 % en moyenne en 2020 et demeurer à 0,6 % en 2021.

France : niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises

Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes des crédits de trésorerie des entreprises. La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés est ainsi passée de 35 % au 1^{er} trimestre 2020 à 72 % au 2^{ème} trimestre 2020, ces hausses reflétant le développement des Prêts Garantis par l'Etat accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67 % en moyenne au 2^{ème} trimestre). Fin septembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1 170 milliards € soit une hausse de 12,4 % en glissement annuel.

France : un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4^{ème} projet de loi de finances rectificative pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement prévoyait, dans le PLF avant le nouveau confinement, une baisse du déficit public à 6,7 % du PIB et une dette publique à 116,2 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation de la dette publique française ne devrait pas affecter sa viabilité en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps.

Principales mesures du Projet de Loi de Finances 2021 relatives aux collectivités locales

- **Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales en baisse dans le PLF 2021** : 104,4 milliards € dans le PLF 2021 à périmètre courant, en baisse de 10 % par rapport à la LFI 2020. Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de TH puisqu'en 2021, le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat (- 13 Mds €) et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.
- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est stable pour 2021** avec un montant de 26,756 milliards €, le FCTVA poursuit sa croissance (+ 9,1 %) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017.
- Les compensations d'exonérations de fiscalité locales, quant à elles, chutent (-80 %) du fait de la mise en place de la réforme fiscale dès 2021 et par conséquent de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH.
- Les dotations de soutien à l'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans le PLF 2021, montants inchangés par rapport à 2020.
- **La mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA dès 2021** se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1^{er} janvier 2021 : en 2021, pour les collectivités locales percevant le FCTVA l'année même de la dépense ; **en 2022 ou en 2023 (cas de la Commune de Villard de Lans)** pour les perceptions en N + 1 ou N + 2.
- Baisse des impôts de production de 10 milliards € dès 2021 grâce à 3 leviers : baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de 1,5 % à 0,75 % dès le 1^{er} janvier 2021, baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET) de 3% à 2 % de la valeur ajoutée de l'entreprise, révision des valeurs locatives des établissements industriels.

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives :

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, est codifié à l'article 1518 bis CGI, comme suit :

$$\text{Coefficient} = 1 + [(\text{IPC de novembre N-1} - \text{IPC de novembre N-2}) / \text{IPC de novembre N-2}]$$

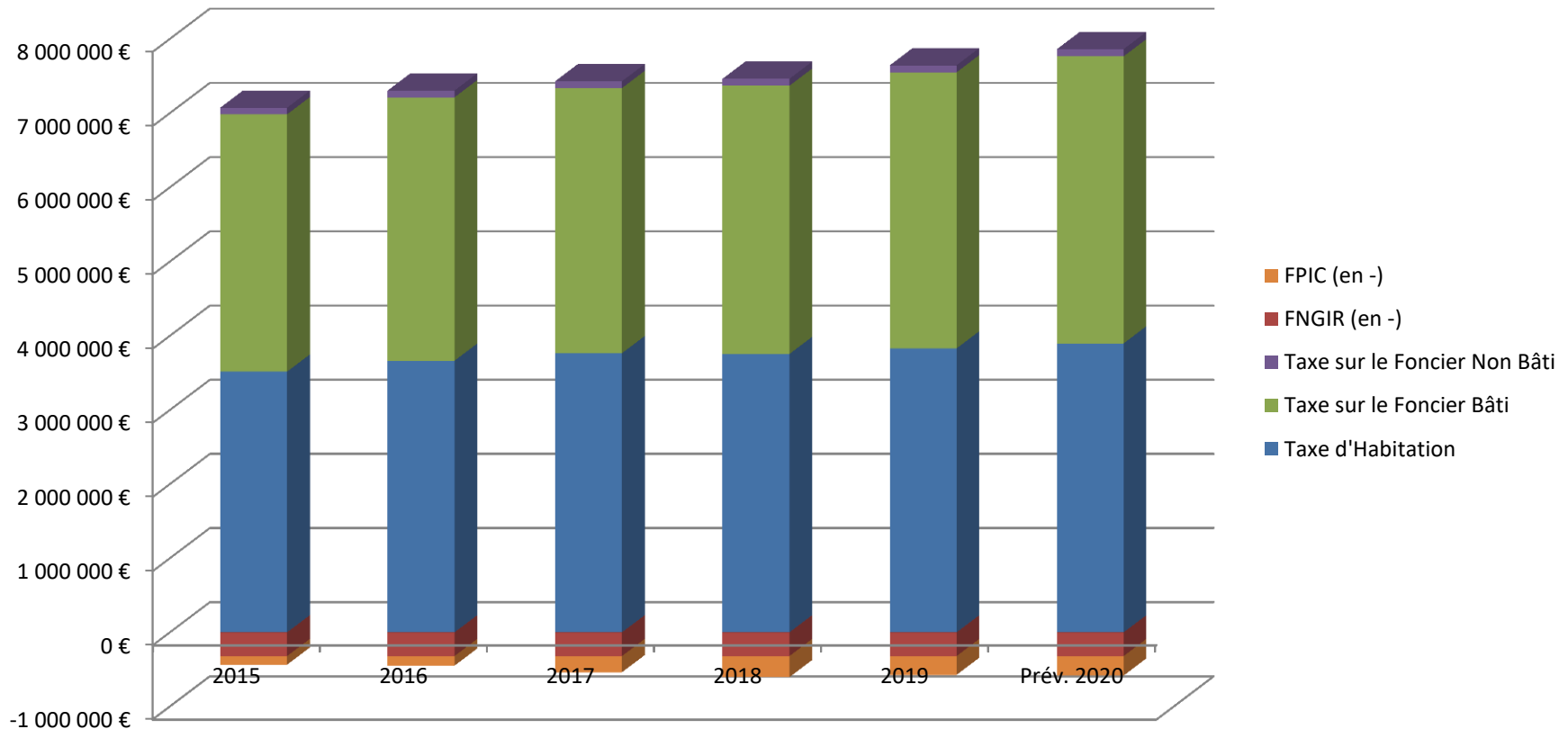
Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé.

Soit un **Coefficient de revalorisation forfaitaire 2021 de 0,6 % à confirmer.**

2- Les orientations budgétaires pour Villard de Lans

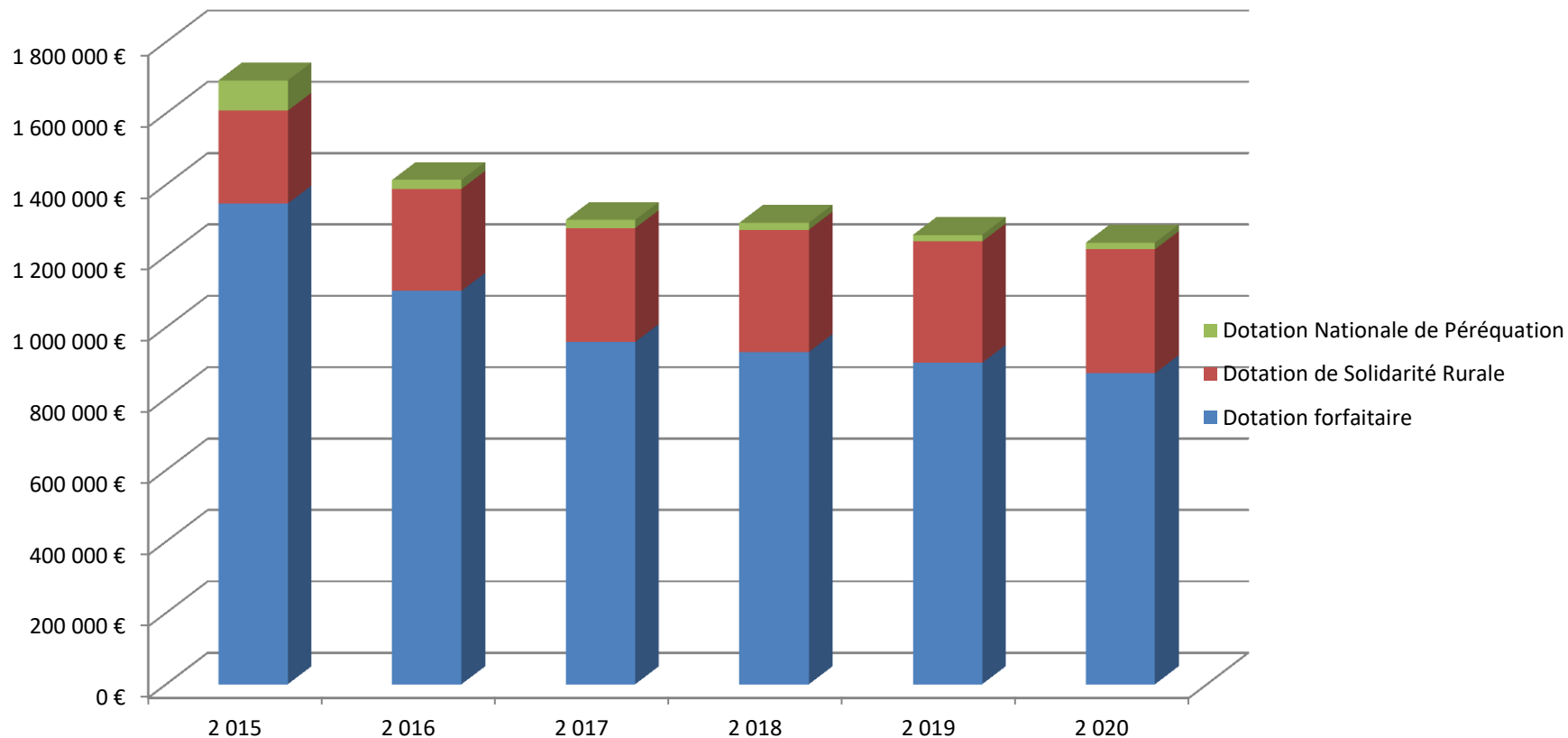
A – Les évolutions de la fiscalité et des dotations de l'Etat

A1 – Evolution du produit fiscal de la Commune



Commentaires : La fiscalité (sans la fiscalité professionnelle transférée à la CCMV au 1^{er} janvier 2015) a fortement augmenté en 2018 (+ 214 K€), 2019 (+ 207 K€) et un peu moins cette année (+ 130,5 K€) malgré les variations du FPIC qui sont maintenant stabilisées autour de - 250 K€, suite à la revalorisation des bases foncières.

A 2 – Evolution des dotations de l'Etat



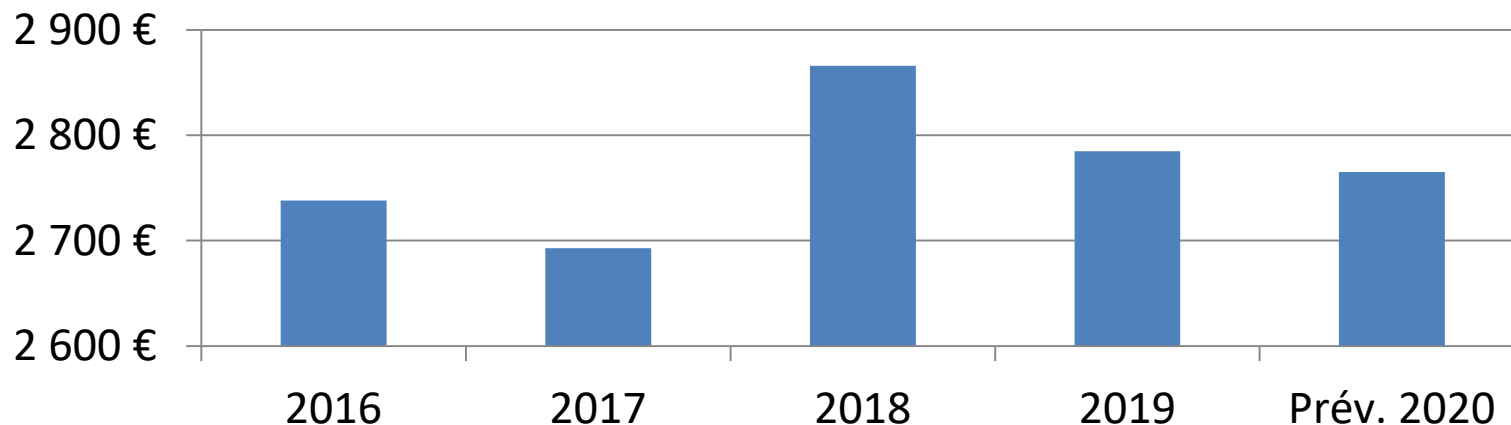
Commentaires : La diminution de la DGF a surtout été importante en 2015 (- 560 K€) suite au retraitement avec le passage en FPU, puis en 2016 (- 245 K€), en 2017 (- 143 K€). Ses légères diminutions en 2018 (- 28 K€), en 2019 (- 34 K€) et en 2020 (- 22 K€) ont encore diminué la capacité d'autofinancement de la commune même si la Dotation de Solidarité Rurale a globalement augmenté de 2015 à 2020 (+ 28 K€ en 2015, + 26 K€ en 2016, + 33 K€ en 2017, + 24 K€ en 2018, - 2,65 K€ en 2019, + 7,5 K€ en 2020).

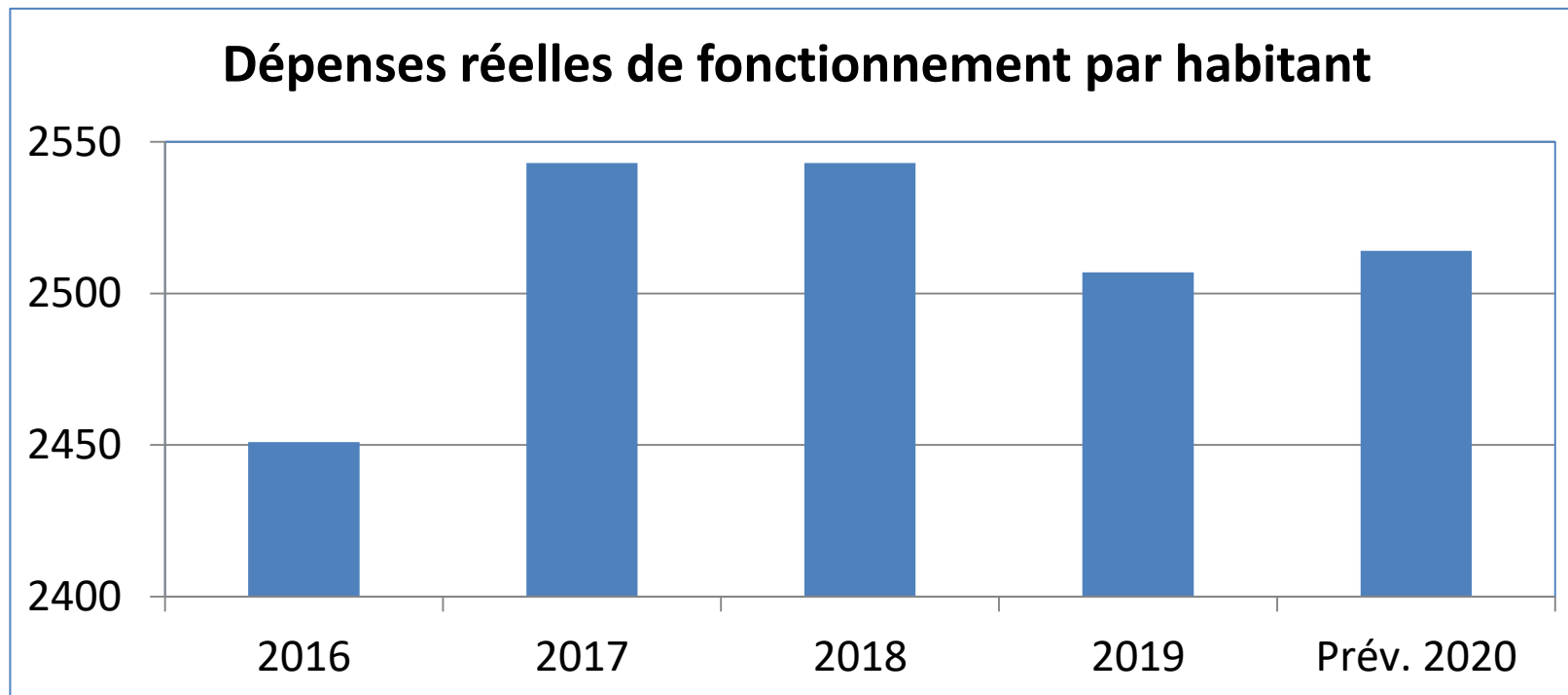
B – Le bilan estimé de l'année 2020

Comme c'est le cas pour la plupart des communes à vocation touristique surclassées, le budget de Villard de Lans (4 434 habitants) est hypertrophié au regard de celui de la strate d'appartenance (communes de 10 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé quatre taxes).

Ainsi, les recettes réelles de fonctionnement de la communes sont estimées au Compte Administratif prévisionnel 2020 à 2 765 € par habitant(2 785 € en 2019), contre 1 278 €/habitant pour la strate (source DGCL dernière année connue : 2017) et les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 2 514 €/habitant (2 507 en 2019), contre 1 104 €/habitant pour la strate.

Recettes réelles de fonctionnement par habitant

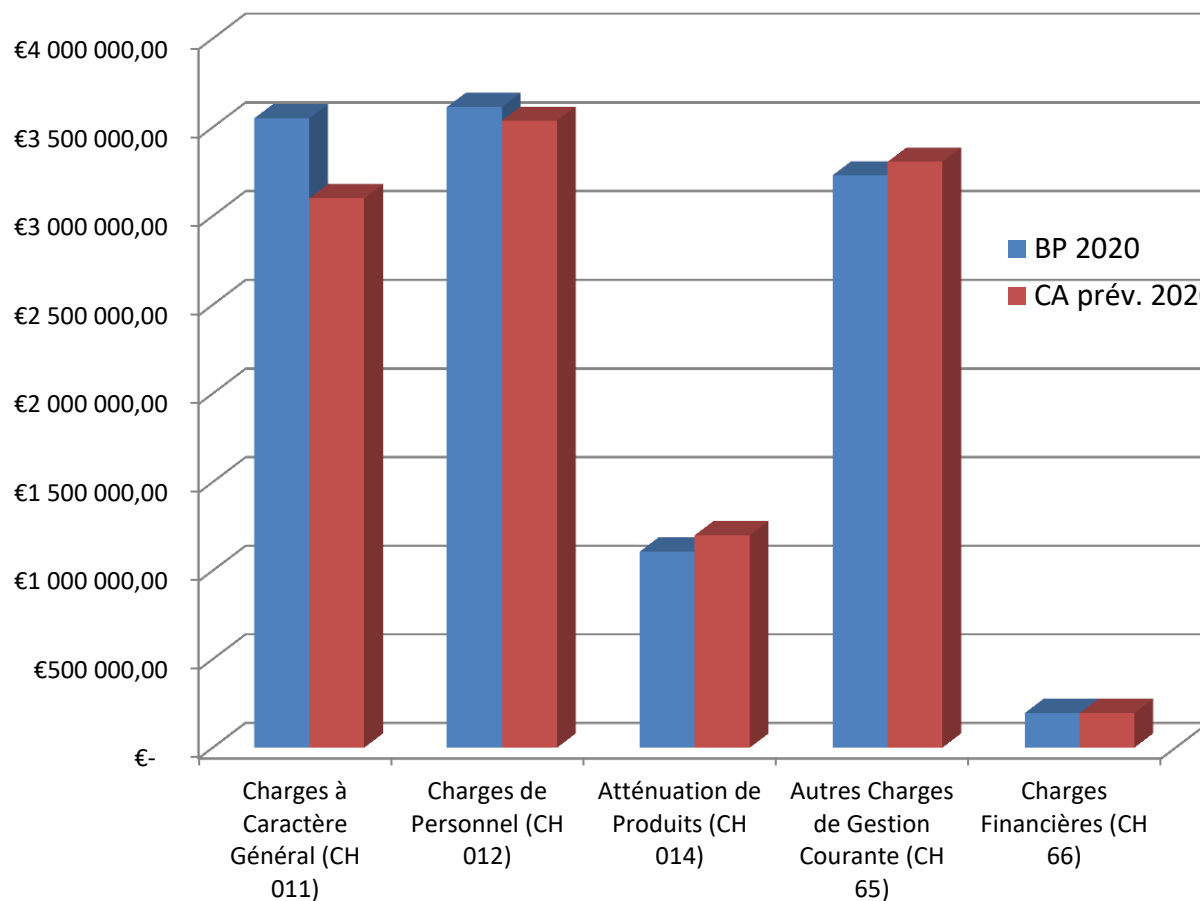




Une analyse prospective a été réalisée par le Trésor Public qui corrobore le bilan de la commune avec :

- un fonds de roulement très serré (Trésorerie de la Commune), pour les années à venir. Il est important de la reconstituer pour disposer d'au moins un mois d'avance de charges ;
- une dette importante qui pèse sur les remboursements notamment en capital et ne permet pas de marge de manœuvre conséquente pour les investissements structurants.

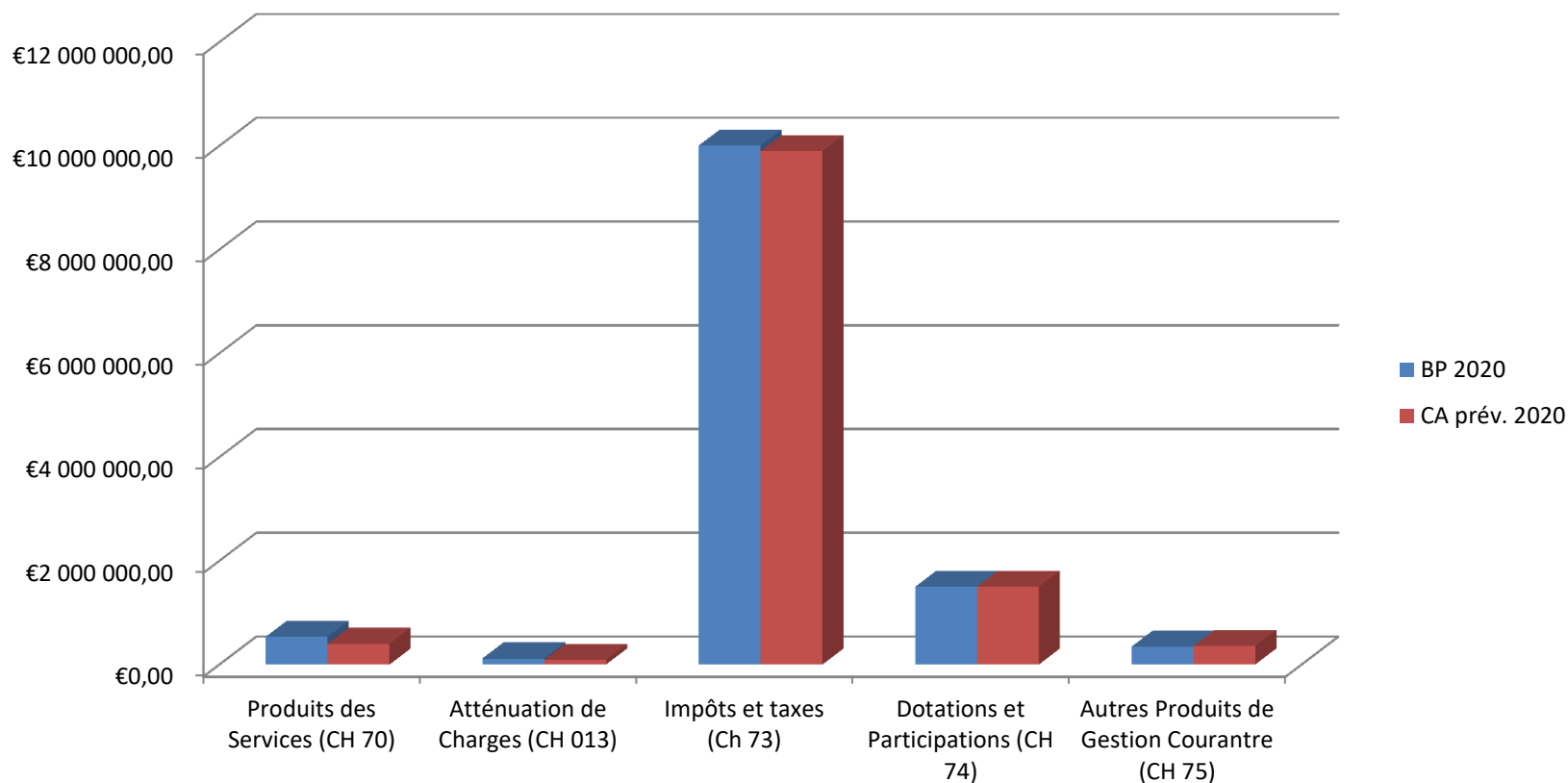
B 1 – Estimation des réalisations des dépenses de fonctionnement 2020



Commentaires : Les estimations des réalisations des dépenses de fonctionnement sont inférieures aux inscriptions au BP 2020 compte tenu de la crise du covid et de la demande de diminution des dépenses avec parfois des corrections importantes par chapitre :

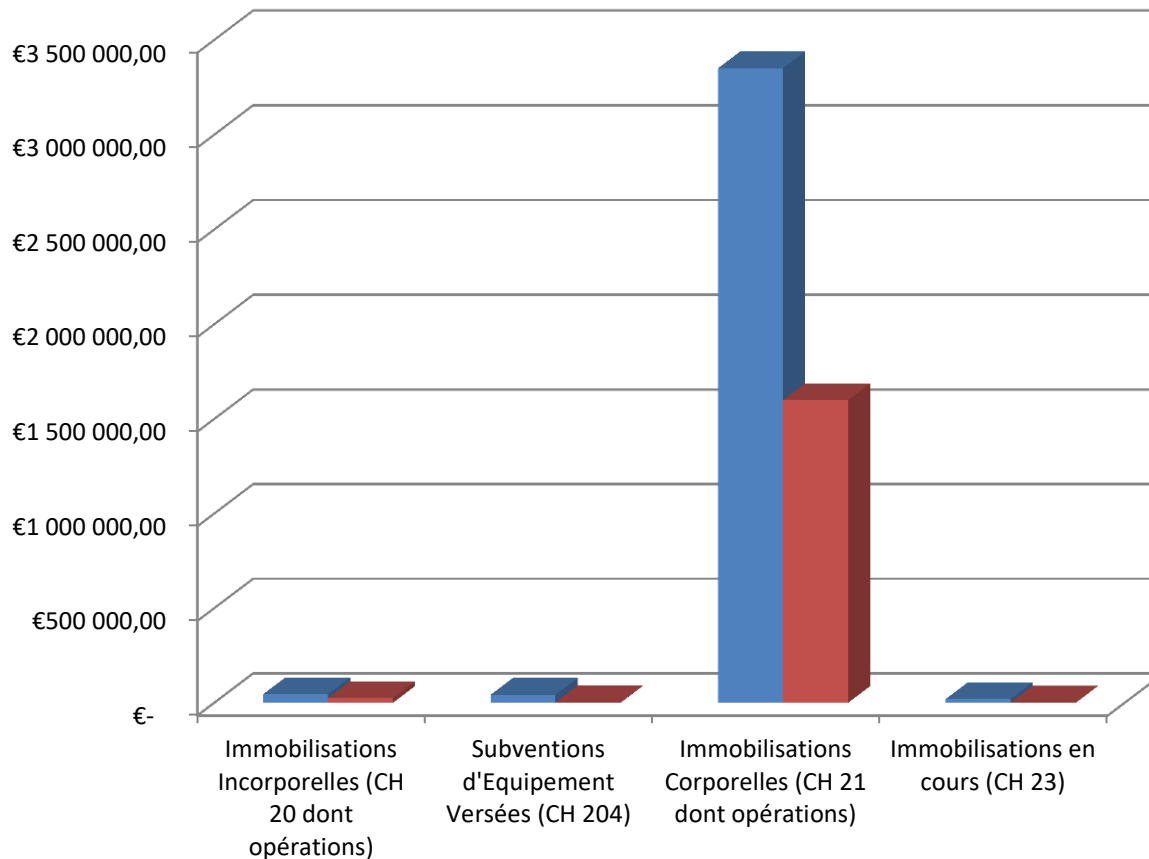
- 450 K€ pour les charges à caract. général
- 77 K€ de réajustement pour les charges de personnel ;
- + 93 K€ pour les atténuations de produits
- + 76 K€ pour les autres charges de gestion courante.

B 2 – Estimation des réalisations des recettes de fonctionnement 2020



Commentaires : Les estimations des recettes réelles de fonctionnement sont inférieures globalement d'environ 100 K€, grâce au maintien de la fiscalité des ménages et au maintien des dotations de l'Etat, et ce malgré la crise du covid et la diminution des taxes additionnelles.

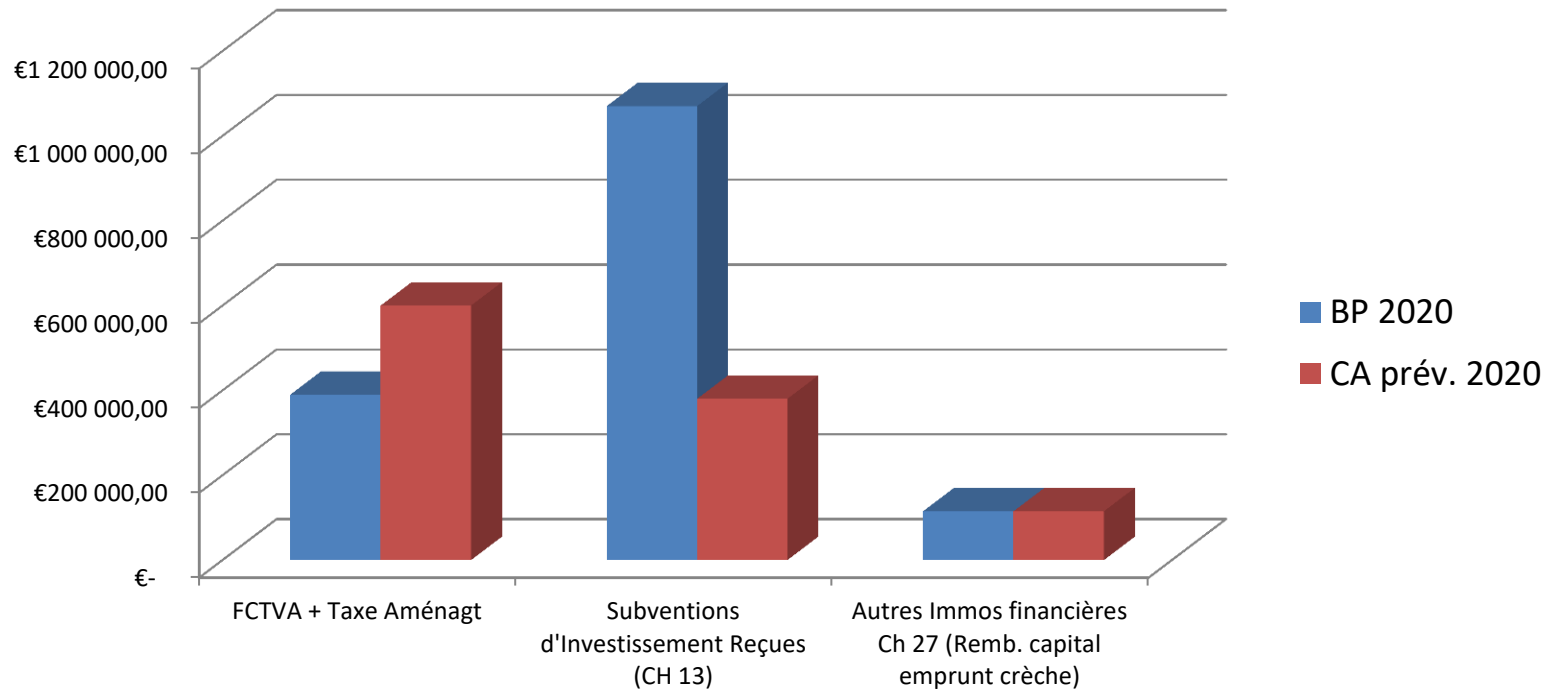
B 3 – Estimation des réalisations des dépenses d'investissement 2020



Commentaires :

Le montant total estimé des dépenses d'invest. (chapters 20 204 21 23) se monte à environ 1 600 K€ mais un montant important (environ 800 K€) figurera dans les Restes A Réaliser pour l'année 2021 dont les principaux sont : 349 K€ pour le « Château », 132 K€ pour la voirie, 107 K€ pour l'éclairage public, 64 € pour les tennis, 56 K€ pour l'espace loisirs, 27 K€ pour le site nordique, 25 K€ pour la gendarmerie, 21 K€ pour la patinoire.

B 4 – Réalisation des recettes d'investissement 2020



Commentaires : Les évaluations de réalisations de recettes du FCTVA (460 K€) et de la taxe d'aménagement (140 K€) soit un total de 600 K€ sont supérieures aux prévisions budgétaires 2020 (240 K€ + 150 K€) qui avaient été calées sur celles de 2019.

Par ailleurs le montant des subventions reçues (380 K€) n'atteint pas les inscriptions budgétaires (1 070 K€) compte tenu des subventions inscrites de 600 K€ pour l'espace loisirs dont la rénovation n'est pas encore achevée, et de 200 K€ pour la gendarmerie dont les travaux n'ont pas commencé.

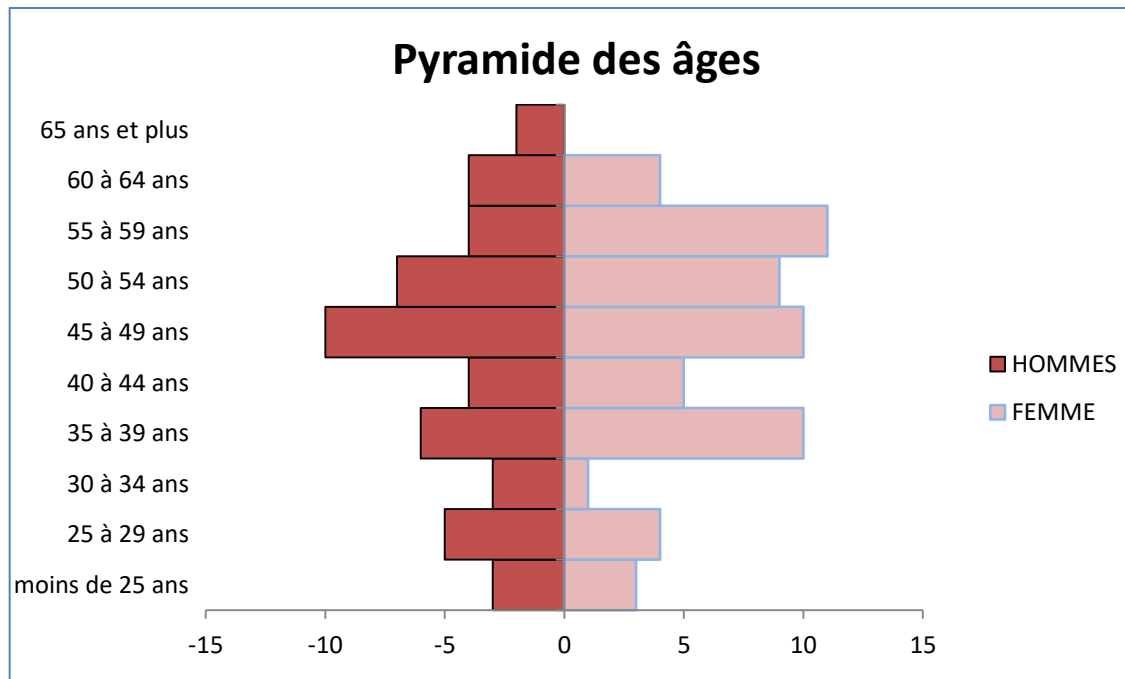
Enfin, le remboursement du capital de l'emprunt de la crèche par la CCMV (115 K€) sera conforme aux prévisions.

B 5 - BILAN RESSOURCES HUMAINES

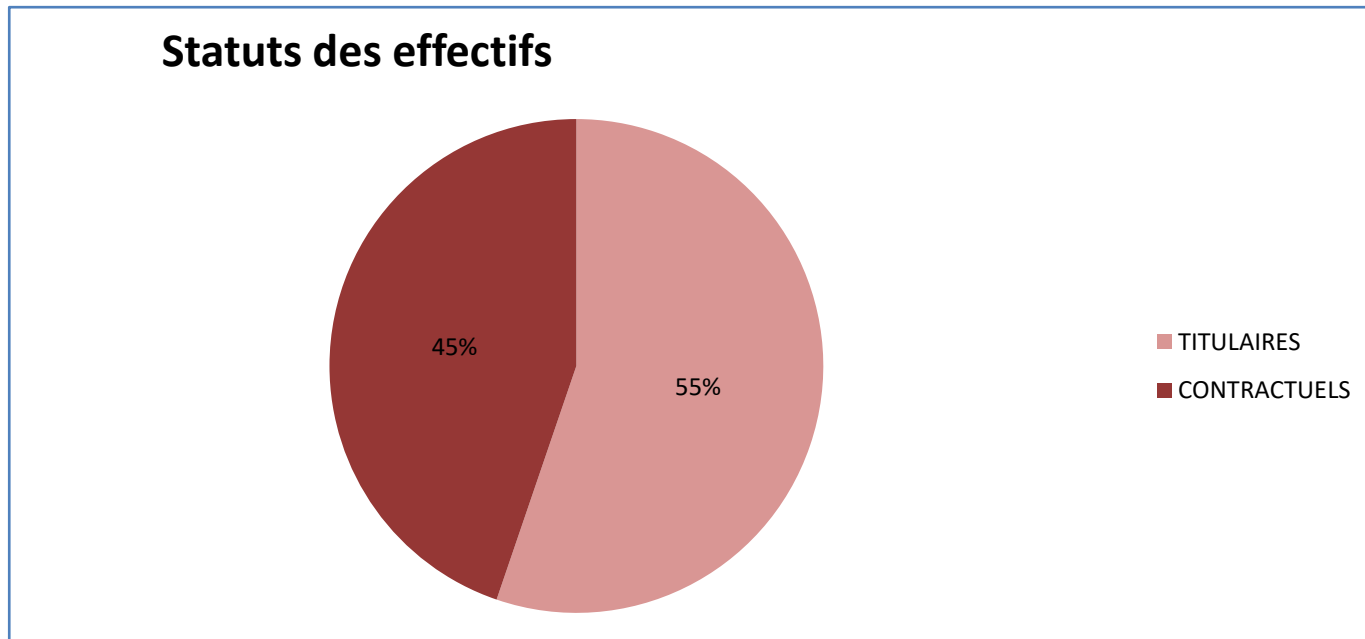
SYNTHESE DES INDICATEURS RH AU 31 DECEMBRE 2020

Les chiffres présentés sont issus du bilan social réalisé avec les effectifs au 31 décembre 2019. La moyenne nationale n'étant pas encore disponible pour la campagne du bilan national 2019, les chiffres de 2017 ont été utilisés pour une commune de 50 à 99 agents.

En moyenne, les agents de la collectivité ont 51 ans. A titre indicatif, la moyenne nationale pour une commune équivalente est de 46 ans et 10 mois. 7 agents ont les conditions d'âge pour partir à la retraite à une échéance entre 1 et 6 ans.



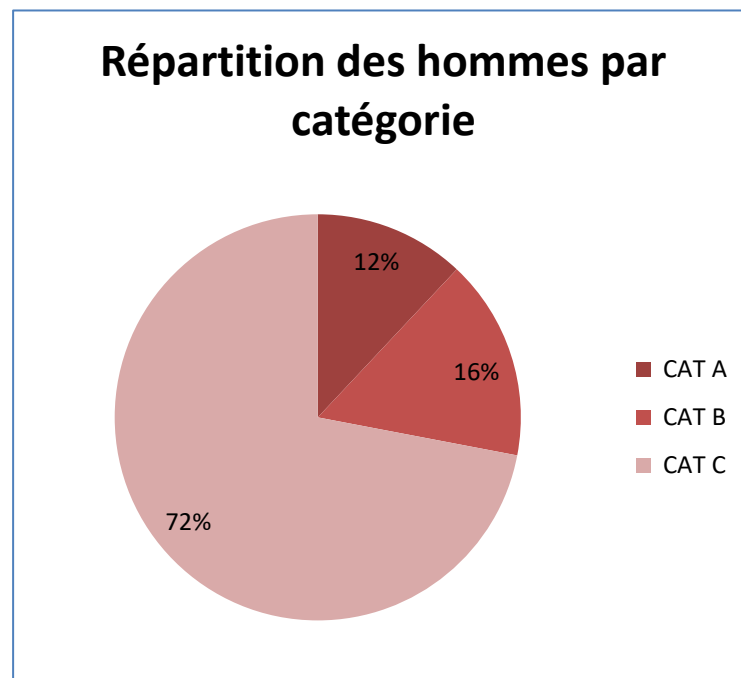
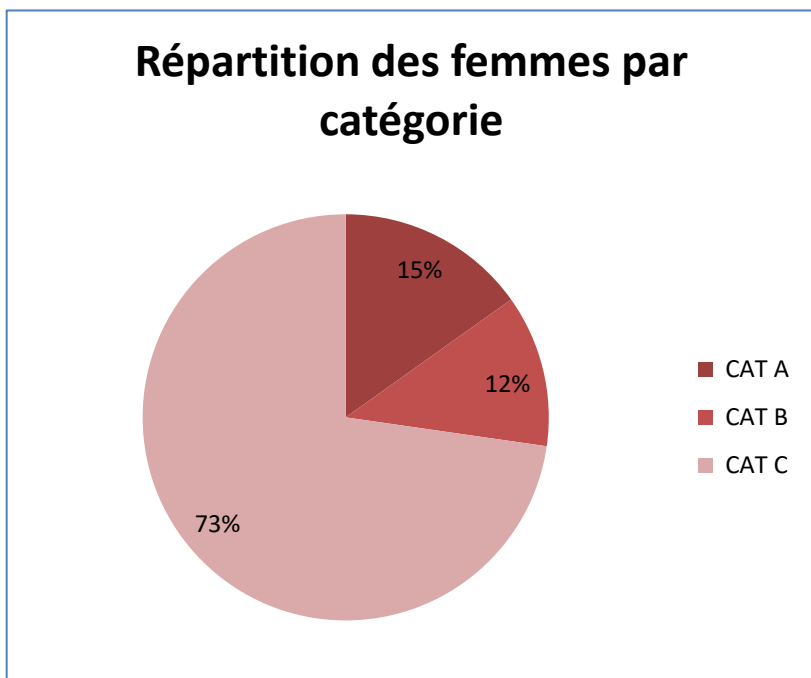
La répartition des effectifs entre les titulaires et les contractuels s'équilibre. Il est à noter que parmi les contractuels, sont confondus les emplois permanents et non permanents.



Le taux de féminisation sur l'ensemble des effectifs (titulaires et contractuels) est de 54%.
La moyenne nationale est de 61 %.

Concernant la répartition par catégorie

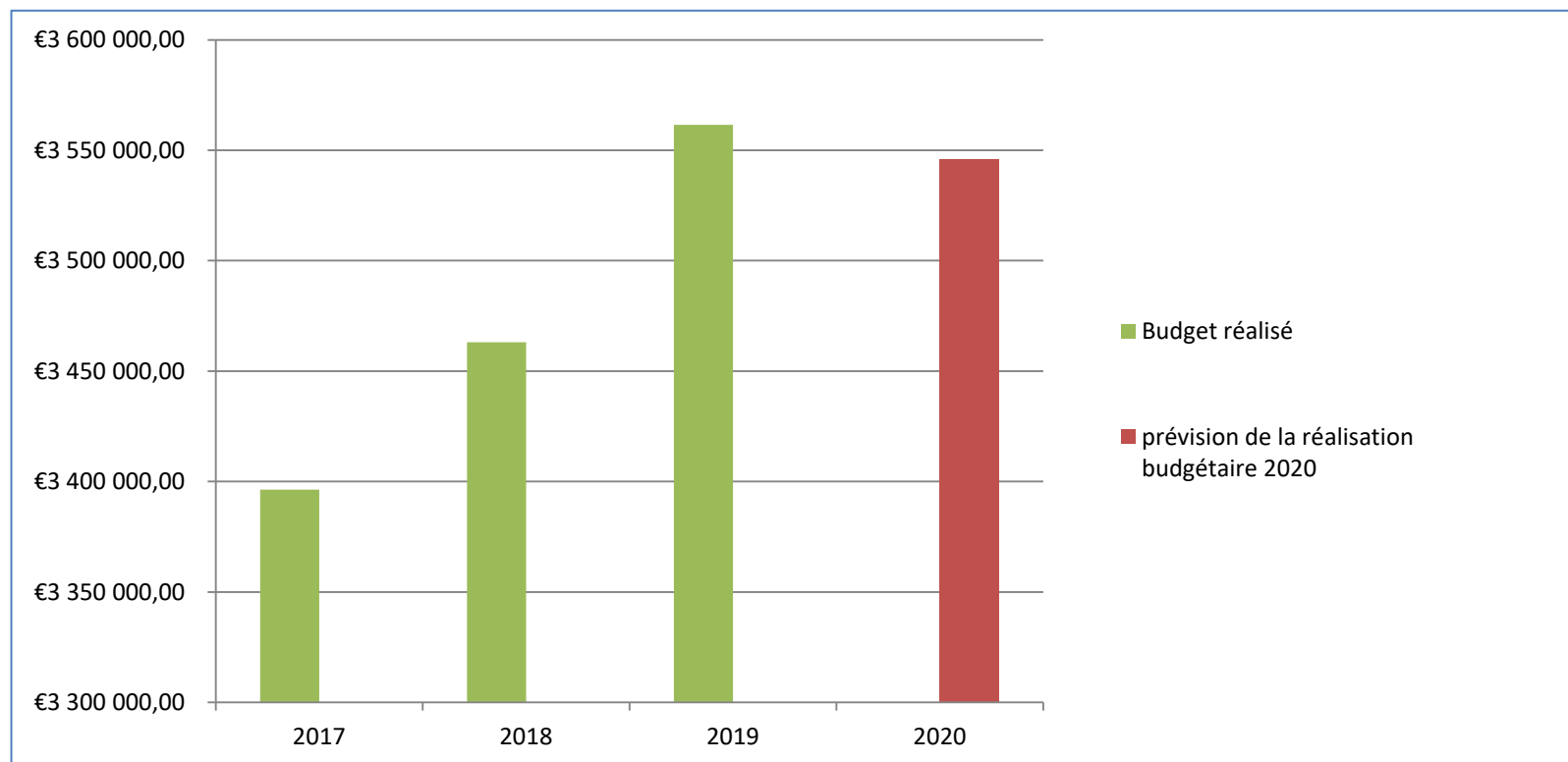
La répartition des fonctionnaires par catégorie homme / femme est très équilibrée



Le taux d'absentéisme médical des agents permanents est de 3.85 % : cela concerne la maladie ordinaire, les accidents de travail, la longue maladie, la maladie grave et la maladie professionnelle. A titre indicatif, la moyenne nationale est de 6.99 %.

Evolution budgétaire

Le budget prévisionnel est constitué chaque année en fonction du budget réalisé de l'année précédente. Le faible taux de mobilité et de départ a une incidence sur la pyramide des âges et sur l'évolution des carrières au sein de la commune. Malgré ces conditions, celui reste maîtrisé et évolue selon les préconisations en terme de « glissement-vieillesse-technicité » entre 1.5 % et 3 % selon les 5 dernières années. L'année 2020 reste particulière, l'estimation de la réalisation du budget au 31 décembre fait apparaître une baisse significative par rapport à 2019. Elle est dû à des départ d'agents non remplacés dans l'immédiat.

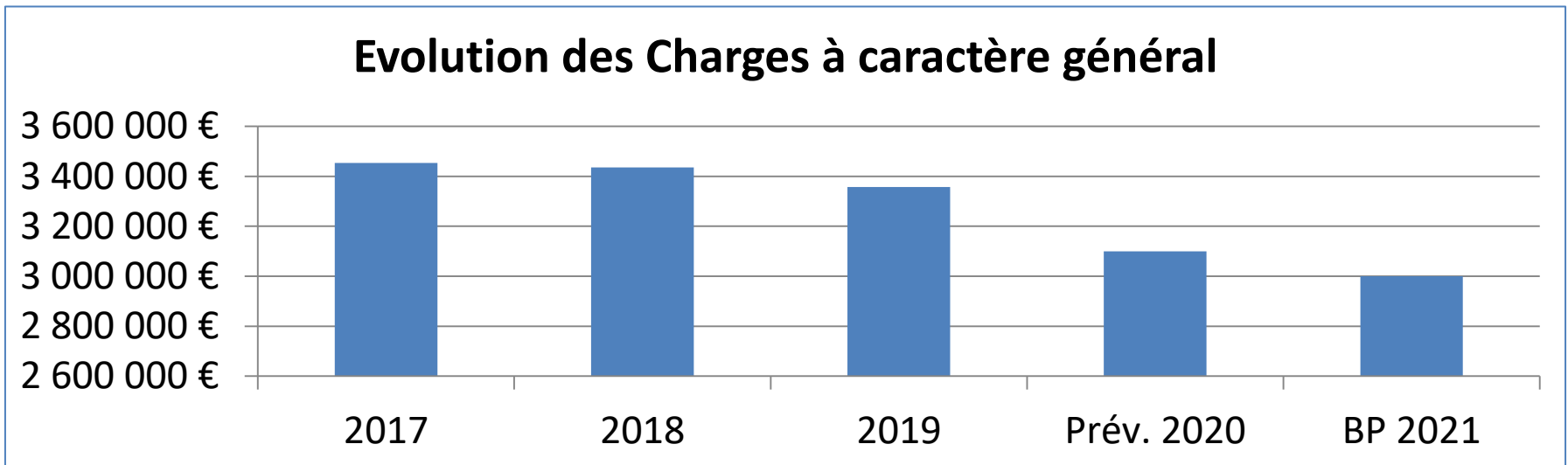


C – Les perspectives pour 2021

Budget Principal

Dépenses de fonctionnement : elles seront traitées comme les années précédentes, avec un souci permanent d'économie et de stabilité dans les dépenses incontournables, voir de diminution quand cela est possible.

Les charges à caractère général seront diminuées de 100 K€ rapport au montant des réalisations prévisionnelles 2020 pour permettre de dégager une épargne disponible positive.



Les charges de personnel seront limitées à l'augmentation du GVT (glissement vieillesse technicité) soit environ 1,5 % d'augmentation.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et notamment la subvention à l'Office Municipale de Tourisme sera augmentée de 40 K€ par rapport au BP 2020 pour équilibrer leur budget mis à mal par la crise du covid.

Recettes de fonctionnement : comme les années précédentes, le levier de la fiscalité ne sera pas utilisé.

Il n'y aura donc pas d'augmentation d'impôts en 2021.

Les dépenses d'investissement seront en priorité des programmes pluriannuels : poursuite obligatoire de la requalification du centre aquatique et de la patinoire, des opérations liées à la rénovation du patrimoine (réfection de la gendarmerie) **et la construction de tennis couverts dans l'enceinte de la cité scolaire**. Des aménagements de voirie, des travaux aux écoles... seront également au programme en 2021 ainsi que 50 K€ pour l'étude de Maîtrise d'Œuvre pour la requalification du secteur des Bains (ancienne piscine, tennis, colline, etc...)

Les recettes d'investissement seront pour le FCTVA et la TLE recalées en fonction des réalisations et pour les subventions d'investissement en fonction des projets inscrits au Budget Primitif. Un nouvel emprunt en 2021 pourrait être contracté en fonction des dernières recettes fiscales du mois de décembre non connues à ce jour. Une inscription de 1M€ sera proposée pour couvrir les investissements en fin d'année.

Budgets annexes

Concernant les budgets annexes, des travaux ont été réalisés en 2019 et 2020 sur **le budget Eau et Assainissement**, et seront programmés en 2021 comme chaque année, le transfert à la CCMV étant repoussé dans les années ultérieures (2023).

Le budget Bois et Forêts 2021 devrait dégager une somme à peu près identique à celle de 2020 (de l'ordre de 80 K€) qui sera reversée au budget principal 2021 comme les années précédentes.

Enfin sur le budget Chaufferie Bois Bourg Centre la fin des subventions de l'ADEME ont été encaissées en 2019 et son fonctionnement devrait se poursuivre, avec un équilibre dépenses / recettes à réaliser.

3 – Les engagements pluriannuels envisagés

1/ Le programme d'investissement pluriannuel (PPI) proposé pour les années suivantes aux villardiens sera fonction des nouvelles données financières qui se feront jour au travers des décisions de l'état, des capacités d'autofinancement de la collectivité (ressources propres ou emprunt).

Ces travaux seront axés :

- Sur l'entretien du patrimoine bâti (piscine, patinoire...), la continuité de la mise aux normes de travaux de sécurité et de mise en accessibilité des bâtiments publics ;

2/ Sur le développement et la rénovation du secteur des Bains → projet étude d'aménagement 2021 / phase travaux 2022, 2023, 2024 ;

3/ Sur la rénovation énergétique des bâtiments (éclairage public...) → poursuite du marché de remplacement des points lumineux (+1100) économies d'énergie 2022-2023 ;

4/ Projet d'entretien de voirie avec le marché à bons de commande 2022/2023.

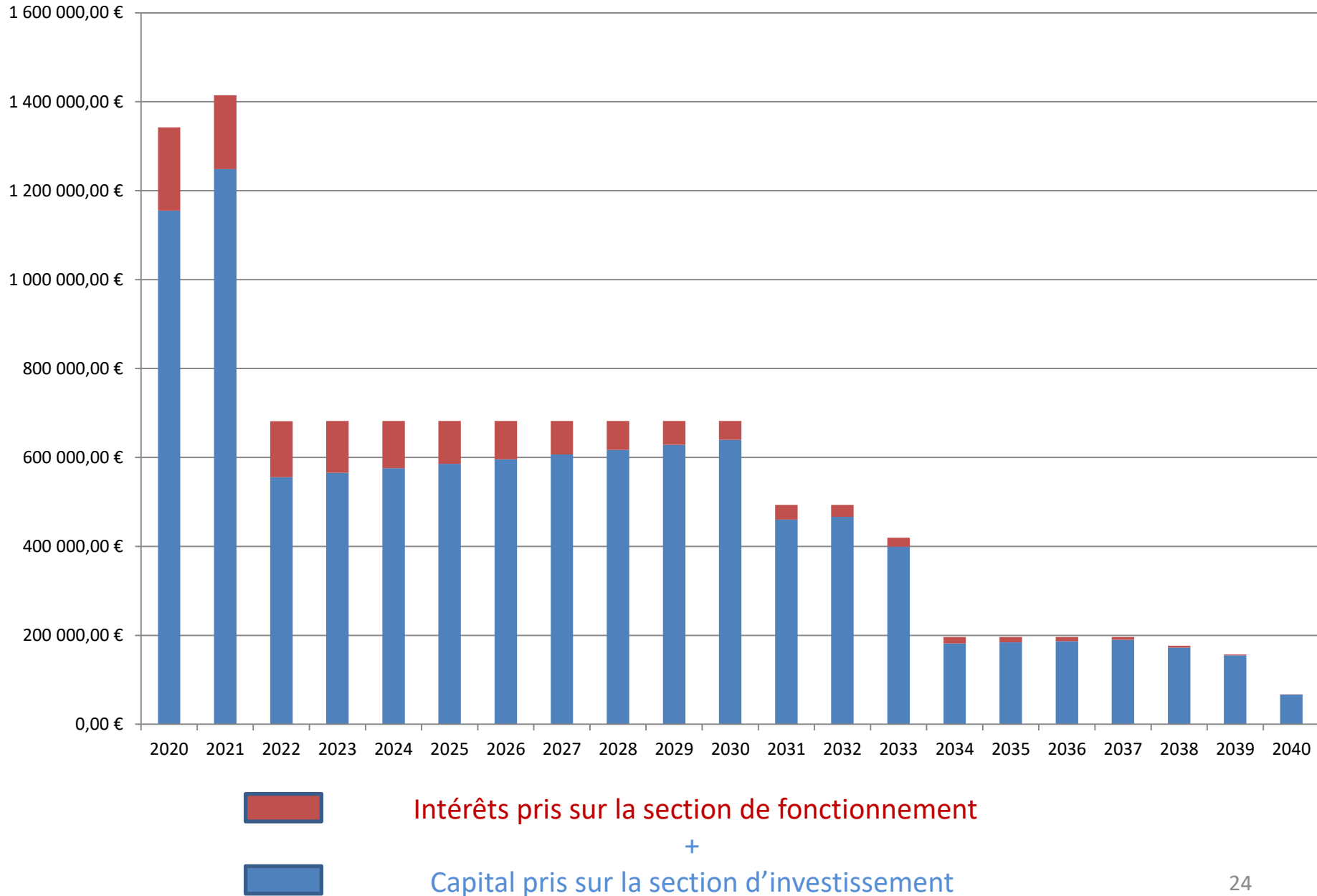
4 – La structure et la gestion de la dette

La commune s'est désendettée d'environ $\frac{1}{4}$ de sa dette entre 2009 et 2015 et a réussi à revenir à un endettement raisonnable pour une commune touristique surclassée de 10 à 20 000 habitants mais trois emprunts, l'un de 3 millions d'euros a été contracté en 2018, l'autre de 1,6 million en 2019 et un emprunt de 1,2 millions en 2020 ont été contractés. Un emprunt supplémentaire en 2021 devrait être réalisé afin de réaliser les investissements cités précédemment. Ces emprunts ont été rendus possibles grâce aux rallongements de la dette négociés en 2015 et 2016 qui ont permis de gagner plus de 200 K€ sur les annuités de 2016 à 2021 et grâce aux efforts réalisés par les services sur les dépenses de fonctionnement de la commune en maintenant, malgré un niveau d'endettement élevé à ce jour (voir histogramme en annexe).

Il faut souligner que cette gestion de dette s'est articulée autour des perspectives annuelles, des tableaux de bord financiers, produits chaque année pour assurer le suivi budgétaire.

Toutefois, les annuités de remboursement de la dette actuelle (intérêts en fonctionnement, capital en investissement) se réduisent fortement en 2022, passant de 1415 K€ en 2021 à 682 K€ en 2022 sans nouvel emprunt, ce qui va permettre de retrouver un équilibre de la section de fonctionnement avec une légère marge de manœuvre en capacité d'autofinancement (voir prospective financière en fin de document).

Diagramme de remboursement des annuités d'emprunt



Conclusion

Les 3 années 2020 – 2021 – 2022 seront sans marge de manœuvre et les services auront à gérer un budget au quotidien, serré.

Le Rapport d'orientation budgétaire 2021 annonce clairement :

En fonctionnement :

- Pas d'augmentation d'impôts, et ce depuis 10 ans ;
- Continuité dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement, recherche d'économies et de recettes supplémentaires, maîtrise des charges de personnel comme cela a été réalisé les années précédentes ;
- Gestion de la dette adaptée à la structure passée, ressources nouvelles en 2022 (fin de remboursement en capital de gros emprunts pour la section d'investissement) ;
- L'objectif est d'arriver à trouver des ressources internes sans augmenter la fiscalité tout en maîtrisant la dette.

En investissement :

- Poursuite de la mutualisation des investissements et recherche de subventions pour les nouveaux équipements ;
- Utilisation de programmes pluriannuels d'investissement pour les équipements porteurs et structurants sur le plan commercial et touristique (piscine, tennis, patinoire, site nordique de bois barbu, colline des bains) ;
- Continuité de la rénovation du patrimoine villardien, que ce soit sur les bâtiments, la voirie, l'éclairage public, par des programmes annuels adaptés aux possibilités financières de la collectivité au travers d'un programme pluriannuel d'investissement qui sera à affiner au cours de l'année 2021 pour les 5 années à venir.

Prospective financière de l'estimation des réalisations 2020 jusqu'en 2023 avec capacité d'investissement en 2022 et 2023 présentée en commission Finances le : 27 novembre 2020

	CA 2019	BP 2020	Eval. Réal. 2020	Tx d'évol (%)	BP 2021	Tx d'évol (%)	BP 2022	Tx d'évol (%)	BP 2023
RECETTES COURANTES DE FONCT	12 347	12 514	12 263	1,9%	12 500	1,2%	12 645	1,2%	12 797
Atténuation de charges	117	117	90	0,0%	90	0,0%	90	0,0%	90
Produits des services	601	537	400		550	0,0%	550	0,0%	550
Impôts et taxes	9 762	10 006	9 900		10 000	1,5%	10 150	1,5%	10 302
Dotations et participations	1 500	1 500	1 500	0,0%	1 500	0,0%	1 500	0,0%	1 500
Autres produits de gestion courante	344	345	355	0,0%	355	0,0%	355	0,0%	355
Produits exceptionnels	9		9						
Produits financiers (remb. intérêts emp. crèche)	14	9	9		5				
DEPENSES DE GESTION	11 012	11 510	11 150	-0,6%	11 078	3,2%	11 432	1,4%	11 588
Charges à caractère général	3 358	3 550	3 100	-100	3 000		3 300	0,0%	3 400
Frais de personnel	3 562	3 614	3 537		3 628	1,5%	3 682	1,5%	3 738
Atténuation de produits	1 172	1 107	1 200	-100	1 100	0,0%	1 100	0,0%	1 100
Autres charges de gestion courante	2 919	3 229	3 305		3 340	0,0%	3 340	0,0%	3 340
Charges exceptionnelles	1	10	8		10		10		10
Dépenses imprévues	0	0	0		0		0		0
1) EPARGNE GESTION	1 335	1 004	1 113		1 422		1 213		1 210
Intérêts de la dette	207	195	195		173		158		135
2) EPARGNE BRUTE	1 128	809	918		1 249		1 055		1 075
Remboursement en capital (hors RA)	1 046	1 155	1 155		1 249		601		611
3) EPARGNE DISPONIBLE	82	-346	-237		0		454		464
Restes à réaliser en dép. d'inv. 20 204 21 23		1 333			800				
Dépenses d'investissement (20 204 21 23)	4 489	2 131	1 600		2 200		1 600		800
Subvention Energies Renouvelables	20	10	2		10		10		10
Total Dépenses d'investissement	4 509	3 474	1 602		3 010		1 610		810
Total Recettes d'investissement	1 177	2 575	1 095		1 430		1 200		400
Produit des cessions		1 000	0						
FCTVA + TLE	374	390	600		460		400		400
Subventions d'investissement reçues	686	1 070	380		850		800		0
Reprise avance forfaitaire	8								
Remb. Capital emprunt crèche	109	115	115		120		0		0
Solde d'exécution global N-1	1 695	45	45		501		-79		-35
Emprunt (hors refinancement de dette)	1 600	1 200	1 200		1 000		0		0
4) BESOIN DE FINANCEMENT	-45	0	-501		79		35		-18
STOCK DETTE	8 485	9 039	9 039		9 084		8 835		8 234
Capacité de désendet. hors pduit cessions	7,5	11,2	9,8		7,3		8,4		7,7
EPARGNE GESTION = RECETTES COURANTES DE FONCT. - DEPENSES DE GESTION									
EPARGNE BRUTE = EPARGNE DE GESTION - INTERETS DE LA DETTE									
EPARGNE DISPONIBLE = EPARGNE BRUTE - REMBOURSEMENT EN CAPITAL (HORS RA)									
BESOIN DE FINANCEMENT = DEPENSES D'INV. - (RECETTES D'INV. + SOLDE D'EXECUTION GLOBAL + EPARGNE DISPO) - EMPRUNT									
CAPACITE DE DESENETTEMENT = STOCK DE DETTES / EPARGNE BRUTE									